

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 172**31 janvier 2002****SOMMAIRE**

Belair Assets S.A., Luxembourg	8220	Finsevi S.A., Luxembourg	8236
Bradley Investment Corporation S.A., Luxembourg	8212	Foodline Holding S.A., Walferdange	8238
De Grisogono Holding S.A., Luxembourg	8222	Foodline Holding S.A., Walferdange	8238
De Grisogono Holding S.A., Luxembourg	8223	Foodline Holding S.A., Walferdange	8238
Dow Texil Chemical, S.à r.l., Bergamo	8221	Foodline Holding S.A., Walferdange	8238
Duberry Holding S.A., Luxembourg	8222	Foodline Management S.A., Walferdange	8239
Ecopar S.A.H., Luxembourg	8225	Foodline Management S.A., Walferdange	8239
Embrun Holding S.A., Luxembourg	8225	Foodline Management S.A., Walferdange	8239
EPTA Holding S.A., Luxembourg	8220	Frali S.A.H., Luxembourg	8236
EPTA Holding S.A., Luxembourg	8220	Frali S.A.H., Luxembourg	8236
Essex S.C.I., Luxembourg	8226	Galerie Leonardo Da Vinci, S.à r.l., Mamer	8240
Eurax S.A., Luxembourg	8226	Gartner Immobilien Gesellschaft S.A., Luxembourg	8240
Eurdis S.A., Luxembourg	8221	Geimer Farbes S.A., Clémency	8237
Eurdis S.A., Luxembourg	8221	Geimer Farbes S.A., Clémency	8237
Euro-Matériaux S.A., Luxembourg-Dommeldingen	8223	GéoSat Holding S.A., Luxembourg	8246
Euro-Matériaux S.A., Luxembourg-Dommeldingen	8224	Gigalux S.A., Luxembourg	8241
Eurocolor S.A.H., Luxembourg	8226	Gigalux S.A., Luxembourg	8242
Euromess S.A.H., Luxembourg	8225	Giltray Investments S.A., Luxembourg	8242
Euromess S.A.H., Luxembourg	8225	Giltray Investments S.A., Luxembourg	8242
Euromusic S.A., Luxembourg	8226	Giochi Preziosi Trading Corporation S.A., Luxembourg	8227
Euromusic S.A., Luxembourg	8227	Global Settlement Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	8230
European Engineering & Environment Corporation S.A. Holding, Luxembourg	8229	Globavia S.A., Luxembourg	8240
Eurotan Holding S.A., Luxembourg	8227	Great Waters S.A., Luxembourg	8243
F.C.M.A. S.A., Luxembourg	8230	Great Waters S.A., Luxembourg	8244
F.C.M.A. S.A., Luxembourg	8230	Group Essex S.C.I., Luxembourg	8248
F.C.M.A. S.A., Luxembourg	8230	Hair Connection, S.à r.l., Luxembourg	8231
F.I.B.M. S.A.H., Luxembourg	8229	Hair Connection, S.à r.l., Luxembourg	8232
F.I.B.M. S.A.H., Luxembourg	8230	Helvetia Invest Holding S.A., Luxembourg	8248
Fibre S.A., Luxembourg	8231	Hepta S.A., Luxembourg	8233
Fiduciaire Continentale S.A., Luxembourg	8233	Herz Armaturen S.A., Luxembourg	8247
Fiduciaire Continentale S.A., Luxembourg	8233	Herz Armaturen S.A., Luxembourg	8247
Financière Ardennoise S.A., Luxembourg	8231	HMS Lux S.A., Luxembourg	8245
Financière Cotilas S.A.H., Luxembourg	8236	HMS Lux S.A., Luxembourg	8246
Financière Sainte Lucie S.A., Luxembourg	8234	HMS Lux S.A., Luxembourg	8246
Financière Sainte Lucie S.A., Luxembourg	8234	Horizons & Cottages S.A., Luxembourg	8246
Finanz und Investitionsgesellschaft fuer Afrika A.G. "F.I.G.A.", Luxembourg	8233	Horizons & Cottages S.A., Luxembourg	8246
Finsevi S.A., Luxembourg	8234	I.D.I., International Development of Investments	

S.A., Luxembourg	8251	Lecta S.A., Luxembourg	8248
Immobilière Générale des Pays-Bas S.A., Luxembourg	8251	Lecta S.A., Luxembourg	8250
In.A.Ma Invest, S.à r.l., Luxembourg	8253	Lefin International S.A., Luxembourg	8210
Indimmo S.A., Luxembourg	8247	Lend Lease Asia Real Estate Advisors S.A., Luxembourg	8253
Intelart Luxembourg S.A., Luxembourg	8250	Lend Lease Asia Real Estate Advisors S.A., Luxembourg	8255
Interconsult Holding AG	8244	Matilo (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8252
Interconsult Holding AG	8244	Melinda, S.à r.l., Luxembourg	8255
International Marketing Unit S.A., Luxembourg	8252	Merloni Finanziaria International S.A., Luxembourg	8211
International Venture Projects "I.V.P." S.A.H., Luxembourg	8252	Merloni Finanziaria International S.A., Luxembourg	8212
Iris Invest S.A., Luxembourg	8251	Mobile Corporation, S.à r.l., Luxembourg	8213
Italfarmaco - ITF International S.A., Luxembourg	8252	Monterey Services S.A., Luxembourg	8214
Italfarmaco - ITF International S.A., Luxembourg	8252	Publint S.A., Luxembourg	8215
Kiwi II Management Company S.A., Luxembourg	8210	Universal Care, S.à r.l., Luxembourg	8216
Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8256		
Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8256		
Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8256		

KIWI II MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 74.998.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 5 septembre 2001, que:

- le siège social de la société est transféré du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2001.

Pour la société

A. Schmitt / P. de Luca

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57965/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

LEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.084.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 64, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 juillet 2001, les organes de la société sont les suivants:

Conseil d'administration:

- Monsieur Francesco Castellazzi, Wydlerweg 8, CH-8047 Zurich,
- Monsieur Pierluigi Leali, dirigeant de sociétés, demeurant à Odolo (I),
- Monsieur Dario Leali, dirigeant de sociétés, demeurant à Odolo (I),
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer,
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Commissaire aux comptes:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à expiration après l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

Signature.

(57975/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

MERLONI FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.787.

L'an deux mille un, le huit août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MERLONI FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 24 mars 1995, publié au Mémorial C n° 340 du 25 juillet 1995.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 juillet 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 1597,

inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 50.787.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Spigarelli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 775.000,- (sept cent soixante-quinze mille euros) divisé en sept cent soixante quinze (775) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

a) Augmentation du capital souscrit à concurrence de EUR 175.000,- (cent soixante-quinze mille euros) pour le porter de EUR 775.000,- (sept cent soixante-quinze mille euros) à EUR 950.000,- (neuf cent cinquante mille euros) par la création et l'émission de 175 (cent soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et augmentées d'une prime d'émission de EUR 27.359,525714 par actions.

b) Souscription et libération des 175 actions nouvelles par un nouvel actionnaire.

c) Suppression du droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires par rapport à l'augmentation de capital sub a) sur le vu des renoncations expresses de ces derniers à ce droit.

d) Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de EUR 175.000,- (cent soixante-quinze mille euros), pour le porter de EUR 775.000,- (sept cent soixante-quinze mille euros) à EUR 950.000,- (neuf cent cinquante mille euros),

par la création et l'émission de 175 (cent soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 27.359,525714 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 4.787.916,99995 (quatre millions sept cent quatre-vingt-sept mille neuf cent seize euros et neuf neuf neuf neuf cinq cents),

donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire par un nouvel actionnaire.

Renonciation

Le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires tels que renseignés sur la dite liste de présence par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé sur le vu des renoncations expresses des actionnaires concernés, données le 27 juillet 2001,

lesquelles renoncations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Souscription et libération

Alors est intervenu aux présentes, MERLONI INVEST S.p.a., une société de droit italien, avec siège social à I-Fabriano, Via Merloni n° 45,

représenté par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2001 à Fabriano,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, déclare souscrire à la totalité des 175 (cent soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 27.359,525714 par action, soit une prime démission totale de EUR 4.787.916,99995 (quatre millions sept cent quatre-vingt-sept mille neuf cent seize euros et neuf neuf neuf neuf cinq cents),

qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 4.962.916,99995 (quatre millions neuf cent soixante-deux mille neuf cent seize euros et neuf neuf neuf neuf cinq cents). Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 175 (cent soixante-quinze) actions nouvelles par la société MERLONI INVEST S.p.a. ayant son siège social à I-Fabriano, Via Merloni n° 45.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier et deuxième alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier et deuxième alinéa.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 950.000,- (neuf cent cinquante mille euros) divisé en neuf cent cinquante (950) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A coté du capital social, la société a un capital autorisé de EUR 2.665.000,- (deux millions six cent soixante-cinq mille euros) divisé en 2.665 (deux mille six cent soixante-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à LUF 2.129.276,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. La Rocca, A. M. Spigarelli, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 131S, fol. 4, case 7. – Reçu 2.002.036 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

J. Delvaux.

(57009/208/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

MERLONI FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 50.787.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 août 2001, acté sous le n° 632/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(57010/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

BRADLEY INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 25.926.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2001.

Signature.

(57826/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

MOBILE CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.983.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the ninth of August.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

HANCO BRATISLAVA s.r.o., with registered office at Soltesovej, 2, 81108, Bratislava (Slovakia), here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Miss Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguieux (France) and Miss Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A, by virtue of a proxy established on June 18, 2001.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the corporation MOBILE CORPORATION, S.à r.l., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 25, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 96 of January 28, 2000; the articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on December 30, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 345 of May, 15, 2000 and on July 18, 2001, not yet published;

- that the capital of the corporation MOBILE CORPORATION, S.à r.l. is fixed at eight hundred twenty-four thousand eight hundred Euros (824,800.- EUR) represented by eight thousand two hundred forty-eight (8,248) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, fully paid;

- that HANCO BRATISLAVA s.r.o. has become owner of the shares and has decided to dissolve the company MOBILE CORPORATION, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that HANCO BRATISLAVA s.r.o., being sole owner of the shares and liquidator of MOBILE CORPORATION, S.à r.l., declares that it is vested with all assets of the corporation and that it shall guarantee payment of all the liabilities of the corporation even if unknown at present and thus that MOBILE CORPORATION, S.à r.l. is held to be liquidated;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read of the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

HANCO BRATISLAVA s.r.o., dont le siège social est établi à Soltesovej, 2, 81108 Bratislava (Slovaquie), ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguieux (France) et Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juin 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle société, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la société MOBILE CORPORATION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 96 du 28 janvier 2000, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 345 du 15 mai 2000 et en date du 18 juillet 2001, en voie de publication;

- que le capital social de la société MOBILE CORPORATION, S.à r.l. s'élève actuellement à huit cent vingt-quatre mille huit cents euros (824.800,-) représenté par huit mille deux cent quarante-huit (8.248) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que HANCO BRATISLAVA s.r.o., étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société MOBILE CORPORATION, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que HANCO BRATISLAVA s.r.o., agissant en sa qualité de liquidateur de la société MOBILE CORPORATION, S.à r.l., en tant qu'associé unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société MOBILE CORPORATION, S.à r.l. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Martz, K. Vautrin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 130S, fol. 96, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 septembre 2001.

G. Lecuit.

(57014/220/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.100.

L'an deux mille un, le neuf août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., avec siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 51.100,

constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 18.675.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'une assemblée générale statutaire tenue en date du 20 avril 1999, publiée au Mémorial C de 2000, page 4.391.

L'assemblée est présidée par Madame Myriam Lambeau, ingénieur commercial, demeurant à Dalheim.

Le président désigne comme secrétaire Madame Véronique During, employée privée, demeurant à F-Molvange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Josiane Dhamen, employée privée, demeurant à Koerich.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Changement de l'objet social.
2. Nomination d'administrateurs supplémentaires.
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime et séparé, la décision suivante:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société et par là, d'ajouter un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 4 des statuts de la société de sorte que l'article 4 se lira dorénavant comme suit:

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'octroi de prêts aux sociétés affiliées, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La société a encore pour objet d'être actif comme administrateur ou gérant de sociétés dans les sociétés ayant l'objet d'une société de participation financière au sens large ou un objet analogue ou susceptible de développer cet objet.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de nommer des administrateurs supplémentaires et ajouter à la liste des administrateurs déjà en fonction, savoir Monsieur Serge Hirsch, Monsieur Edward Bruin et Monsieur Dirk Van Reeth, douze nouveaux administrateurs, lesquels seront les suivants:

- 1) Madame Elisa Amedeo, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12-16, avenue Monterey,
- 2) Madame Cynthia Wald, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12-16, avenue Monterey,

- 3) Madame Sabine Plattner, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12-16, avenue Monterey,
 4) Madame Monique Juncker, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12-16, avenue Monterey,
 5) Madame Judith Petitjean, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12-16, avenue Monterey,
 6) Madame Juliette Lorang, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12-16, avenue Monterey,
 7) Madame Arlette Dostert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12-16, avenue Monterey,
 8) Monsieur Jacques Claeys, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12-16, avenue Monterey,
 9) Monsieur Peter Bun, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12-16, avenue Monterey,
 10) Monsieur Hans De Graaf, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12-16, avenue Monterey,
 11) Monsieur Koen Van Baren, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12-16, avenue Monterey,
 12) Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
 Le mandat de tous les administrateurs se termina lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en avril 2002.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Lambeau, V. Doring, J. Dhamen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 130S, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

J. Delvaux.

(57018/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

PUBLINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
 R. C. Luxembourg B 64.516.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le neuf août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-ville.

A comparu:

- La Société dénommée de droit de British Virgin Islands dénommée DREAM PARADISE LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola - British Virgin Islands, ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous-seing privée donnée le 6 août 2001,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée PUBLINT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 64.516,

ci-après nommée la «Société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, le 12 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés C n° 572 du 6 août 1998. Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 30 novembre 2000, page 23.750.

- Que le capital social de la Société est fixé à BEF 4.000.000,- (quatre millions de Francs Belges) divisé en 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille Francs Belges) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- Que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société,

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat,

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuelle-

ment inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé,

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique,
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par:

- GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la société,

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée,
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société,
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. La Rocca, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 130S, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

J. Delvaux.

(57029/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2001.

UNIVERSAL CARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

— STATUTES

In the year two thousand one, on the thirty-first of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Bertil Eric Hult, manager, residing in Erik Dahlbergs Allé 11, 11520 Stockholm (Sweden), represented by Mr Benoît Nasr, private employee, with professional address at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Stockholm, on August 16, 2001.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of UNIVERSAL CARE, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at fifty thousand (50,000.-) euros (EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of one hundred (100.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the following year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed by Mr Bertil Eric Hult, prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of fifty thousand (50,000.-) euros (EUR) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2001.

Valuation

For registration purposes the corporate share capital is valued at two million sixteen thousand nine hundred and ninety-five (2,016,995.-) Luxembourg francs.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about eighty-five thousand (85,000.-) Luxembourg francs.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following are appointed managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Carl Speecke, private employee, residing in 4, rue d'Allamont, L-1120 Luxembourg, and

- Mr Casper Seifert, corporate controller, residing CH-6004 Luzern, Löwenplatz 7.

The Company is validly bound by the joint signatures of two managers, except for operations dealing with the current affairs of the Company not exceeding an amount of LUF 50,000.- or its countervalue in any other currency.

2) The Company shall have its registered office at L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxy holder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente et un août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bertil Eric Hult, manager, demeurant à Erik Dahlbergs Allé 11, 11520 Stockholm (Suède),

ici représenté par Monsieur Benoît Nasr, employé privé, avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 16 août 2001.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de UNIVERSAL CARE, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés

que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Bertil Eric Hult, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cinquante mille (50.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2001.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à la somme de deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze (2.016.995,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre-vingt-cinq mille (85.000,-) francs luxembourgeois.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Carl Speecke, employé privé, demeurant à 4, rue d'Allamont, L-1120 Luxembourg, et

- M. Casper Seifert, «corporate controller», demeurant à CH-6004 Luzern, Löwenplatz 7.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants, à l'exception des opérations ayant trait à la gestion courante de la Société ne dépassant pas un montant de 50.000,- LUF ou sa contre-valeur dans toute autre devise.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
Dont acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du comparant le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Nasr, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 131S, fol. 38, case 9. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(57805/230/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

BELAIR ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.692.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(57822/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

EPTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.572.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

Pour EPTA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

(57880/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

EPTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.572.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

Pour EPTA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

(57881/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

DOW TEXIL CHEMICAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bergamo, Via Salita della Scaletta, 2.

L'an deux mille un, le treize août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Alain Noullet, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'ancien gérant unique de la société à responsabilité limitée DOW TEXIL CHEMICAL, S.R.L., a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

suivant décision de l'associé unique du 21 décembre 2000, documentée par acte du notaire soussigné du même jour, le siège social de la société a été transféré de Luxembourg en Italie à Bergamo, via Salita della Scaletta, 2, sous la condition suspensive de l'homologation de la société en Italie.

Par les présentes, le comparant fait constater que toutes les formalités d'homologation ont été accomplies en Italie et qu'il résulte d'un extrait de la Chambre de Commerce de Bergamo, ci-annexé, que la société DOW TEXIL CHEMICAL, S.R.L., a été inscrite au bureau de l'enregistrement des entreprises à la Chambre de Commerce de Bergamo, en date du 26 avril 2001. En conséquence, les transferts du siège social est devenu effectif au 26 avril 2001.

Le comparant requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Noullet et F. Baden.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 131S, fol. 3, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(57873/200/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

EURDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.803.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(57885/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

EURDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.803.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire/extraordinaire tenue en date du 16 août 2001, que:

1. L'assemblée a décidé de convertir la devise du capital social de LUF en Euro au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- soit établi à EUR 30.986,69. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2. L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de EUR 13,31 pour le porter de son mandat actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,-, sans émission d'actions nouvelles.

3. L'assemblée a décidé de supprimer la valeur nominale des actions émises.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57886/549/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

DUBERRY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.410.

Statuts coordonnés au 10 mai 2001, enregistrés à Luxembourg le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 8, et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

(57876/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

DE GRISOGONO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 69.573.

L'an deux mille un, le trente et un août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de DE GRISOGONO HOLDING S.A., R.C. B Numéro 69.573, ayant son siège social à Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 518 du 7 juillet 1999.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 234 du 30 mars 2001.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre cent quarante-sept (447) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs suisses (CHF) chacune constituant l'intégralité du capital social de quatre cent quarante-sept mille (447.000,-) francs suisses (CHF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront par ailleurs annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence de CHF 177.000,- pour le ramener de son montant actuel de CHF 447.000, à CHF 270.000,- par l'annulation de 177 actions de CHF 1.000,- chacune détenues par la Société et l'annulation concomitante de la prime d'émission libérée d'un montant de CHF 33.161,07 par action.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est réduit à concurrence de CHF 177.000,- pour le ramener de son montant actuel de CHF 447.000,- à CHF 270.000,- par l'annulation de 177 actions de CHF 1.000,- chacune détenues par la Société et l'annulation concomitante de la prime d'émission libérée d'un montant de CHF 33.161,07 par action.

Le montant de la réduction de capital et de l'annulation de la prime d'émission qui s'élève ensemble à un montant total de CHF 6.046.510, est payé en nature par le transfert par la Société de 50.473 actions d'une valeur nominale de CHF 100,- chacune de DE GRISOGONO S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social au 59, rue du Rhône, CH-1204 Genève, inscrite au R.C. sous le numéro CH 660-162 0995-5, représentant 43,89% du capital social de ladite société.

De l'accord unanime de tous les actionnaires, ce transfert est effectué intégralement en faveur de LE PETIT-FILS DE LU CHOPARD & CIE S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social au 8, rue de Veyrot, CH-1217 Meyrin, inscrite au R.C. sous le numéro CH 660-001 7964-1, dont l'intégralité de la participation dans la Société a été rachetée par la Société et annulée dans le cadre de la présente réduction de capital.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-dix mille (270.000,-) francs suisses (CHF) divisé en deux cent soixante-dix (270) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs suisses (CHF) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 131S, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(57868/230/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

DE GRISOGONO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 69.573.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1013 du 31 août 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(57869/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

EURO-MATériaux S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2214 Luxemburg-Dommeldingen, 5, rue Nennig.

H. R. Luxemburg B 30.051.

Im Jahre zweitausendundeins, den neun und zwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EURO-MATériaux S.A., R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 30.051, mit Sitz in L-2214 Luxemburg-Dommeldingen, 5, rue Nennig.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 16. Februar 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 187 vom 7. Juli 1989.

Deren Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch den instrumentierenden Notar:

- am 14. November 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 140 vom 28. April 1990;
- am 11. Oktober 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 125 vom 14. März 1991;
- am 4. Juli 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 40 vom 4. Februar 1991;
- am 26. Januar 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 242 vom 25. Mai 1993;
- am 3. März 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 280 vom 10. Juni 1993;
- am 24. September 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 592 vom 13. Dezember 1993;
- am 9. Dezember 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 162 vom 8. April 1995;
- am 22. Januar 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 222 vom 3. Mai 1996;
- am 1. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 864 vom 18. November 1999,
- am 4. Februar 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 377 vom 25. Mai 2000.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Reinhold Metzger, Direktor, wohnhaft in Denkendorf (Deutschland).

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Lucien Hardt, Direktor, wohnhaft in Echternach.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Jesus Bueno, Privatbeamter, wohnhaft in Reuland.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen mittels Einschreibebrief, welcher an jeden der Aktieninhaber gesandt wurde.

II.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und d, Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

III.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

IV.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 15.200 Aktien, welches das Gesamtkapital der Gesellschaft darstellen, 14.000 Aktien hier vertreten sind und dass demgemäss die Generalversammlung rechtmässig über nachfolgende Tagesordnung beschliessen kann.

V.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um eine Million sechshunderttausend Franken (1.600.000,- Fr.), um es von seinem jetzigen Betrag von fünfzehn Millionen zweihunderttausend Franken (15.200.000,- Fr.) auf sechzehn Millionen achthunderttausend Franken (16.800.000,- Fr.) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von eintausendsechshundert (1.600) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Franken (1.000,- Fr.), die dieselben Rechte und Vorteile wie die bereits bestehenden Aktien geniessen. Die Erhöhung findet im Rahmen des Beitritts der neuen Mitglieder BIGMAT PROMAESPANA S.A. (E) und FALCO INTERNATIONAL s.r.o. (CZ) statt.

2. Verzicht der bisherigen Aktionäre auf ihr Vorzugszeichnungsrecht der neuen Aktien.

3. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

4. Entsprechende Änderung von Artikel 3, Absatz 1, der Satzung.

5. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-2214 Luxemburg-Dommeldingen, 3, rue Nennig.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um eine Million sechshunderttausend Franken (1.600.000,- Fr.) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfzehn Millionen zweihunderttausend Franken (15.200.000,- Fr.) auf sechzehn Millionen achthunderttausend Franken (16.800.000,- Fr.) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von ein tausend sechs hundert (1.600) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Franken (1.000,- Fr.), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

Nach Verzicht der Zeichnungsrechte sämtlicher jetzigen Aktieninhaber wurden die ein tausend sechs hundert (1.600) neuen Aktien wie folgt gezeichnet:

- achthundert (800) neue Aktien durch die Gesellschaft spanischen Rechts BIGMAT PROMAESPANA S.A., mit Sitz in E-28006 Madrid, Calle Naciones 15, 3a Planta (Spanien);

- achthundert (800) neue Aktien durch die Gesellschaft tschechischen Rechts FALCO INTERNATIONAL s.r.o., mit Sitz in CZ-315 02 Plzen, K Jezu 1 (Tschechei);

und voll einbezahlt, sodass die Summe von einer Million sechshunderttausend Franken (1.600.000,- Fr.) der vorbezeichneten Gesellschaft EURO-MATériaux S.A. ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Dritter Beschluss

Als Folge der vorerwähnten Kapitalerhöhung beschliesst die Generalversammlung Artikel drei, Absatz eins, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt sechzehn Millionen achthunderttausend achthundert Franken (16.800.000,- Fr.) und ist eingeteilt in sechzehntausendachthundert (16.800) Aktien von jeweils eintausend Franken (1.000,- Fr.)»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L2214 Luxemburg-Dommeldingen, 3, rue Nennig, zu verlegen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt fünfundfünfzigtausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Metzger, Hardt, Bueno, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 septembre 2001, vol. 515, fol. 55, case 3. – Reçu 16.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 12. September 2001

J. Seckler.

(57888/231/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

EURO-MATériaux S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2214 Luxemburg-Dommeldingen, 5, rue Nennig.

H. R. Luxemburg B 30.051.

Koordinierte Statuten hinterlegt auf der Gerichtskanzlei beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 12. September 2001.

J. Seckler.

(57889/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

ECOPAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.180.

Statuts coordonnés au 1^{er} juin 2001, enregistrés à Luxembourg le 11 septembre, vol. 557, fol. 67, case 8, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

(57878/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

EMBRUN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.923.

Statuts coordonnés au 29 mai 2001, enregistrés à Luxembourg le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 8, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

(57879/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

EUROMESS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 13.992.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 7 mai 2001

«...En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes par voie circulaire:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998, modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} juin 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 479.673,97 (quatre cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-treize euros et quatre-vingt-dix-sept cents).

2. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 4.076,03 (quatre mille soixante-seize euros et trois cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 483.750,- (quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante euros) sans émission d'actions nouvelles.

3. Il est décidé d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 19.350 (dix-neuf mille trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

4. Il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 483.750,- (quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante euros), représenté par 19.350 (dix-neuf mille trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.'

5. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur ou à M. Pierre Lentz, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 11 juin 2001.

Pour extrait conforme

P. Lentz

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57890/200/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

EUROMESS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.992.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(57891/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

ESSEX, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 février 2001, est reconduit le mandat du gérant M. René Moris, indépendant, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffmann, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

C. Schaack / R. Moris / M. Birel / J.-C. Fautsch / M. Kohl

Enregistré à Clervaux, le 10 septembre 2001, vol. 210, fol. 3, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 11 septembre 2001.

M. Weinandy.

(57883/238/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

EURAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 25.188.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

(57884/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

EUROCOLOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 28.398.

Statuts coordonnés au 1^{er} juin 2001, enregistrés à Luxembourg le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 8, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

(57887/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

EUROMUSIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 83.191.

L'an deux mille un, le dix septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de EUROMUSIC S.A. R.C. B No 83.191, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juillet 2001, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Gustave Vogel, directeur, demeurant au 24, rue du Curé, L-3221 Bettembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur David Girardi, commerçant, demeurant au 455, route de Longwy, L-4832 Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille (50.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet le commerce d'instruments de musique ainsi que l'exploitation d'une école de musique.»

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

3. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'objet social de la société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet le commerce d'instruments de musique ainsi que l'exploitation d'une école de musique.»

En conséquence, le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. alinéa 1^{er}.** La société a pour objet le commerce d'instruments de musique ainsi que l'exploitation d'une école de musique.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Vogel, F. Stolz-Page, D. Girardi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 131S, fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(57892/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

EUROMUSIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 83.191.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1052 du 10 septembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(57893/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

EUROTAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 30.733.

The balance sheet as per December 31st, 2000, registered in Luxembourg on September 12, 2001, vol.557, fol. 73, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on September 13th, 2001.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward USD 52.621,42

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, September 11th, 2000.

Signature.

(57895/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

GIOCHI PREZIOSI TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 80.073.

L'an deux mille un, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée GIOCHI PREZIOSI TRADING CORPORATION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 80.073,

constituée sous la loi panaméenne et inscrite depuis le 7 mars 1984 au Registre Public, section des microfilms (commerciaux) sur la fiche 126782, rôle 12815, image 0095,

les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 25 septembre 2000 reçu par Maître Manuel Cupas Fernandez, notaire de résidence à Panama,

et la société a été transférée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de transfert de siège reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, le 21 décembre 2000, publié au Mémorial C-2001, page 31.183.

L'assemblée est présidée par Madame Maria-Laura Guardamagna, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme secrétaire Monsieur Saddi Gianpiero, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Ville.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Concetta Demarinis, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 août, au lieu du 31 décembre de chaque année, et modification conséquente de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. L'année sociale commence le premier jour du mois de septembre de chaque année et finit le dernier jour du mois d'août de l'année suivante.

2. Modification du premier alinéa de l'article 9 des statuts pour le mettre en concordance avec le point 1 à l'ordre du jour, de sorte qu'il se lira comme suit :

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième jeudi du mois de novembre de chaque année à 11.00 heures.

3. Dispositions transitoires

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social en cours se terminera le 31 août 2001, et conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 août 2001, se tiendra le troisième jeudi du mois de novembre de chaque année à 11.00 heures.

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social, pour la porter au 31 août au lieu du 31 décembre de chaque année, et en conséquence modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante :

Art. 8. L'année sociale commence le premier jour du mois de septembre de chaque année et finit le dernier jour du mois d'août de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante :

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième jeudi du mois de novembre de chaque année à 11.00 heures.

Troisième résolution

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social en cours, ayant commencé le 1^{er} janvier 2001, se terminera le 31 août 2001, et conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 août 2001, se tiendra le troisième jeudi du mois de novembre de chaque année à 11.00 heures.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à LUF 30.000,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé : M.L. Guardamagna, G. Saddi, C. Demarinis, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 131S, fol. 36, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2001.

J. Delvaux.

(57936/208/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

**EUROPEAN ENGINEERING & ENVIRONMENT CORPORATION S.A. HOLDING,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.855.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1^{er} juin 2001

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 48.945,- pour le porter à LUF 1.298.945,- par incorporation du solde du bénéfice de l'exercice et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 32.200,- (trente-deux mille deux cents euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 3 alinéa 1 des statuts aura la teneur suivante:

'Art.3 alinéa 1. Le capital social est fixé à trente-deux mille deux cents euros (EUR 32.200,-) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale'.

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Yves Wallers de son poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur M. Etienne Gillet, employé privé, 3B, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2005.

L'assemblée prend acte de la nouvelle adresse de M. Jacques Tordoor, administrateur, au 3B, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57894/531/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

F.I.B.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.615.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 juillet 2001

Résolutions

1. Le conseil d'administration, dûment mandaté par l'assemblée générale des actionnaires du 1^{er} mars 2001, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide:

- de supprimer à titre transitoire la valeur nominale des actions qui était de mille francs belges (1.000,- BEF) par action,
- de convertir le capital social de la société de BEF en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2001 au cours de change de 1,- euro pour 40,3399 francs belges et de remplacer dans les statuts toutes références au BEF par des références à l'Euro.

Le capital social de vingt-cinq millions de francs belges (25.000.000,- BEF) est converti en six cent dix-neuf mille sept cent trente trois euros et quatre-vingt-un eurocentimes (619.733,81 EUR).

2. Dans le cadre de cette conversion, le conseil d'administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de cinq mille deux cent soixante-six euros et dix-neuf eurocentimes (5.266,19 EUR). Le conseil d'administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à six cent vingt-cinq mille euros (625.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

3. Le conseil d'administration décide de restaurer la valeur nominale des actions et de la fixer à vingt-cinq euros (25,- EUR) par action, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que celles précédemment supprimées.

4. En conséquence des résolutions qui précèdent le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**1^{er} alinéa** Le capital social est fixé à six cent vingt-cinq mille euros (625.000,- EUR), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

En conséquence, le conseil d'administration chargera Maître André Schwachtgen de la coordination des statuts et des différentes publications y afférent.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57900/230/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

F.I.B.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.615.

Statuts coordonnés, en vigueur sur base d'un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration sous seing privé, tenue en date du 16 juillet 2001, ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société, en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001. A. Schwachtgen.
(57901/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

F.C.M.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.764.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001. Signature.
(57896/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

F.C.M.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.764.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001. Signature.
(57897/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

F.C.M.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.764.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001. Signature.
(57898/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

GLOBAL SETTLEMENT HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 74.925.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 août 2001, enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 2001, vol. 515, fol. 53, case 12.

I. Que la société anonyme GLOBAL SETTLEMENT HOLDING LUXEMBOURG S.A., ayant son siège à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, R.C. Luxembourg section B numéro 74.925, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 493 du 12 juillet 2000.

II. Que la société se trouve dissoute aux droits des parties, par reprise par les actionnaires, proportionnellement à leurs participations dans la société, de l'intégralité de l'actif et du passif.

III. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 12 septembre 2001. J. Seckler
(57937/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FIBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 66.926.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 septembre 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 août 2001, que:

Mme Vinciane Schandeler, avocate, ayant pour adresse professionnelle, 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 3 septembre 2001, le conseil d'administration co-opte en remplacement Mme Corinne Philippe, juriste, ayant pour adresse professionnelle, 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg.

Le conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Mme Corinne Philippe, juriste, ayant pour adresse professionnelle, 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg;
- Mme Chantal Keereman, juriste, ayant pour adresse professionnelle, 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg;
- Maître Alex Schmitt, avocat, ayant pour adresse professionnelle, 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57902/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FINANCIERE ARDENNOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 38.572.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour la société FINANCIERE ARDENNOISE S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(57905/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

HAIR CONNECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 71, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 33.104.

L'an deux mille un, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Marc Rippinger, maître-coiffeur, demeurant à L-5821 Howald, 2, rue de l'Ermitage, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société HAIR CONNECTION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-6730 Grevenmacher, 4, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 33.104, constituée originellement sous la dénomination de M.S.L.J., S.à r.l., suivant acte notarié du 11 janvier 1990, publié au Mémorial C numéro 311 du 5 septembre 1990.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte notarié du 24 septembre 1990, publié au Mémorial C numéro 89 du 27 février 1991 (acte contenant outre diverses modifications, le changement de la raison de la société de M.S.L.J., S.à r.l. en celle adoptée actuellement: HAIR CONNECTION, S.à r.l.).

Suivant acte dressé sous seing privé, en date du 26 avril 1999, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 505 du 2 juillet 1999, le comparant, Monsieur Marc Rippinger, est devenu seul et unique associé de la société HAIR CONNECTION, S.à r.l.

Lequel comparant, ès-dites qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions, prises chacune séparément, et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale actuelle (1.000,- LUF) des cinq cents (500) parts sociales existantes et représentatives de l'intégralité du capital social actuellement fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'associé unique décide ensuite d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de deux cent quinze francs luxembourgeois (215,- LUF) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à un montant de cinq cent mille deux cent quinze francs luxembourgeois (500.215,- LUF), par apport en numéraire de ladite somme à due concurrence, sans cependant créer, ni émettre des parts sociales nouvelles.

La preuve de ce paiement de deux cent quinze francs luxembourgeois (215,- LUF) effectué en numéraire par le comparant, Monsieur Marc Rippinger, a été donnée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de la société, de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social présentement augmenté de cinq cent mille deux cent quinze francs luxembourgeois (500.215,- LUF), au taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-) = quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), en capital d'un montant de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR).

Tous pouvoirs nécessaires sont conférés au comptable actuel, ou à la personne responsable de la comptabilité de la société pour procéder aux différentes écritures comptables qui s'imposent, et notamment pour convertir tous les livres et documents de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR), et ceci à partir du 1^{er} janvier 2001.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de fixer une nouvelle valeur nominale de chaque part sociale à cent vingt-quatre euros (124,- EUR) et de remplacer par conséquent les anciennes cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale par cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune et d'attribuer à lui-même toutes les nouvelles parts sociales.

Cinquième résolution

Afin de refléter la prédite augmentation de capital et la conversion du capital social de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR), l'associé unique décide de modifier l'article cinq des statuts de la société pour lui donner finalement la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social souscrit est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Marc Rippinger, maître-coiffeur, demeurant à L-5821 Howald, 2, rue de l'Ermitage.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de L-6730 Grevenmacher, 4, Grand-rue à L-1130 Luxembourg, 71, rue d'Anvers.

Septième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'associé unique décide de modifier l'article 2, des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 2. «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Huitième résolution

Il est décidé encore par cette assemblée de reconformer, pour une durée illimitée, le mandat de l'actuel gérant unique, Monsieur Marc Rippinger, prénommé, qui aura, comme par le passé, tous les pouvoirs nécessaires pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Rippinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2001, vol. 861, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 septembre 2001.

J.-J. Wagner.

(57943/239/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

HAIR CONNECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 71, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 33.104.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 septembre 2001.

J.-J. Wagner.

(57944/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 12.311.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 15 mai 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société de LUF 5.000.000,- est converti en EUR 123.946,76.
- Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le capital est augmenté à 125.000,00 EUR par incorporation d'un montant de 1.053,24 EUR sur les résultats reportés.
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 125.000,00 représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57903/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 12.311.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(57904/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

**FINANZ UND INVESTITIONSGESELLSCHAFT FUER AFRIKA A.G. 'F.I.G.A.',
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.253.

—
Statuts coordonnés au 18 juin 2001, enregistrés à Luxembourg le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 8, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

(57909/531/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

HEPTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 20.620.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 5 février 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société de LUF 1.500.000,- (un million cinq cent mille) est converti en EUR 37.184,03 (trente-sept mille cent quatre-vingt quatre euros trois cents).
- Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital est augmenté à EUR 38.000,- (trente-huit mille euros) par incorporation d'un montant de EUR 815,97 (maximum 4% du capital) sur les résultats reportés (réserves disponibles).
- L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 38.000,- (trente-huit mille euros) représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57947/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FINANCIERE SAINTE LUCIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 64.654.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour la société FINANCIERE SAINTE LUCIE S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(57907/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FINANCIERE SAINTE LUCIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 64.654.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour la société FINANCIERE SAINTE LUCIE S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(57908/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FINSEVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 58.811.

L'an deux mille un, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINSEVI S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 58.811, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 1997, publié au Mémorial C numéro 380 du 16 juillet 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jacques Delvaux en date du 13 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 538 du 1^{er} octobre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Daniela Cappello, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des 10.000 actions.
- 2.- Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer en EUR.
- 3.- Augmentation du capital social de 483.543,10 EUR, en vue de le porter de son montant actuel après conversion à 1.000.000,- EUR, sans émission d'actions nouvelles.
- 4.- Libération intégrale du montant de l'augmentation de capital.
- 5.- Remplacement des 10.000 actions sans expression de valeur nominale par 20.000 actions avec une valeur nominale de 50,- EUR chacune.
- 6.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.
- 7.- Démission de Madame Romaine Scheifer-Gillen comme administrateur de la société.
- 8.- Nomination de Monsieur Vittorio Paoletti comme nouvel administrateur de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des dix mille (10.000) actions de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un milliard de lires italiennes (1.000.000.000,- ITL), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 1.936,27 ITL=1,- EUR, en cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six virgule quatre-vingt-dix euro (516.456,90 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quarante-trois virgule dix euro (483.543,10 EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six virgule quatre-vingt-dix euro (516.456,90 EUR) à un million d'euro (1.000.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée de l'accord de tous les actionnaires par:

a) Monsieur Vittorio Paoletti, entrepreneur, demeurant à Rome, Via Rivarone 66 (Italie), à concurrence de deux cent quarante et un mille sept cent soixante et onze virgule cinquante-cinq euro (241.771,55 EUR);

b) Madame Serenella Tomassini, entrepreneur, demeurant à Rome, Via Rivarone 66 (Italie), à concurrence de deux cent quarante et un mille sept cent soixante et onze virgule cinquante-cinq euro (241.771,55 EUR).

Le montant de quatre cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quarante-trois virgule dix euro (483.543,10 EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme FINSEVI S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les dix mille (10.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euro (50,- EUR) chacune, et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital souscrit de la société est fixé à un million d'Euro (1.000.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions de cinquante Euro (50,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Romaine Scheifer-Gillen comme administrateur de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Vittorio Paoletti, entrepreneur, demeurant à Rome, Via Rivarone 66 (Italie), comme nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs en fonctions.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à 19.506.080,30 LUF. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. Cappello, F. Hübsch, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 2001, vol. 515, fol. 53, case 2. – Reçu 195.061 francs.

Le Receveur ff.(signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 septembre 2001.

J. Seckler.

(57912/231/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FINSEVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 septembre 2001.

J. Seckler.

(57913/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FINANCIERE COTILAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.585.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 juillet 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 74.368,06 (soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1 des statuts aura la teneur suivante:

'Art. 5. alinéa 1 Le capital social est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents (EUR 74.368,06) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale'.

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur Monsieur Etienne Gillet, employé privé, 3B, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2005.

L'assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, administrateur, au 3B, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57906/531/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FRALI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.868.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

Pour FRALI, Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

(57924/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FRALI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.868.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

Pour FRALI, Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

(57925/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

GEIMER FARBES, Société Anonyme.
Siège social: L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

L'an deux mille un, le six septembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme GEIMER FARBES, avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 juillet 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 527 du 17 octobre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Jolas, employé privé, demeurant à B-Sainte-Marie-Sur-Semois, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Christine Noel, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et signé ne varietur par le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Le président constate qu'il résulte de la liste de présence que toutes les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit

- Dissolution avec mise en liquidation de ladite société,
- Transfert du siège social,
- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

IV. Le capital de la société est fixé à deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs, représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs chacune.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend les résolutions suivantes à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

Dans le cadre de la liquidation de la société et uniquement dans ce but, l'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Esch-sur-Alzette à L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est fixé à Clémency.»

Troisième résolution

L'Assemblée nomme liquidateur Monsieur Hugo Claeys, publicitaire, demeurant à B-9041 Gent, Krijtekerkweg, 3, avec les pouvoirs suivants:

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Il peut dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé : E. Jolas, C. Noël, C. Counhaye, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 10 septembre 2001, vol. 419, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 septembre 2001.

U. Tholl.

(57928/232/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

GEIMER FARBES, Société Anonyme.
Siège social: L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

Statuts coordonnés suivant acte du 6 septembre 2001, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

(57929/232/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FOODLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.
R. C. Luxembourg B 64.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 59, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour la société

Signature

(57916/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FOODLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.
R. C. Luxembourg B 64.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 59, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour la société

Signature

(57917/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FOODLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.
R. C. Luxembourg B 64.484.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2001

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 mars 2001, que:

1. L'assemblée générale ordinaire approuve le rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que celui du commissaire aux comptes concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 1999.

2. L'assemblée générale ordinaire approuve le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes arrêtés au 31 décembre 1999, tels qu'ils ont été élaborés par le conseil d'administration et ratifiés par le commissaire aux comptes et décide de reporter le résultat de l'exercice.

3. Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 1999.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57918/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FOODLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.
R. C. Luxembourg B 64.484.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juillet 2001

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 juillet 2001, que:

1. L'assemblée générale ordinaire approuve le rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que celui du commissaire aux comptes concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2000.

2. L'assemblée générale ordinaire approuve le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes arrêtés au 31 décembre 2000, tels qu'ils ont été élaborés par le conseil d'administration et ratifiés par le commissaire aux comptes et décide de reporter le résultat de l'exercice.

3. Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57919/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FOODLINE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.

R. C. Luxembourg B 64.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 59, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour la société

Signature

(57920/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FOODLINE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.

R. C. Luxembourg B 64.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 59, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour la société

Signature

(57921/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FOODLINE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.

R. C. Luxembourg B 64.607.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2001

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 mars 2001, que:

1. L'assemblée générale ordinaire approuve le rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que celui du commissaire aux comptes concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 1999.

2. L'assemblée générale approuve le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes arrêtés au 31 décembre 1999, tels qu'ils ont été élaborés par le conseil d'administration et ratifiés par le commissaire aux comptes et décide de reporter le résultat de l'exercice.

3. Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 1999.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57922/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FOODLINE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.

R. C. Luxembourg B 64.607.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juillet 2001

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 juillet 2001, que:

1. L'assemblée générale ordinaire approuve le rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que celui du commissaire aux comptes concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2000.

2. L'assemblée générale approuve le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes arrêtés au 31 décembre 2000, tels qu'ils ont été élaborés par le conseil d'administration et ratifiés par le commissaire aux comptes et décide de reporter le résultat de l'exercice.

3. Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57923/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

GARTNER IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 74.833.

Suite au remplacement de Monsieur Nimtz par Madame Tetyana Goergen lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 août 2001, nous vous prions de procéder aux modifications suivantes concernant la composition du conseil d'administration de la société:

A biffer: Monsieur Nimtz, administrateur, demeurant à 143B, Olewiger Strasse, D-54285 Trèves.

A inscrire: Madame Tetyana Goergen, demeurant à 7, am Weier, L-3914 Mondercange.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Edgar Bisenius, demeurant à L-6231 Bech, 1, Bêcher Millen, administrateur,
- Monsieur Dieter Kundler, demeurant à L-8041 Bertrange, 226, rue des Romains,
- Madame Tetyana Goergen, demeurant à L-3914 Mondercange, 7, am Weier.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(57927/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

GALERIE LEONARDO DA VINCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 22.607.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

Pour le gérant

Signature

(57926/600/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

GLOBAVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.635.

Avec effet au 9 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2001.

Pour GLOBAVIA S.A.

Signature

Aministrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57938/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

GIGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.461.

L'an deux mille un, le trente et un août.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par:

- Monsieur Carlo Santoiemma et Madame Corinne Watteyne, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée GIGALUX S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée par acte reçu par-devant le notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg en date du 7 juin 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 37213. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du même notaire en date du 8 novembre 2000, non encore publié au Mémorial C.

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 23 août 2001,

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 1.979.000 (un million neuf cent soixante-dix-neuf mille Euro), représenté par 19.790 (dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune,

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille Euro), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 juin 2005, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3.- Que dans sa réunion du 23 août 2001, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 240.000 (deux cent quarante mille Euro),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.979.000 (un million neuf cent soixante-dix-neuf mille Euro) à EUR 2.219.000 (deux millions deux cent dix-neuf mille Euro),

par la création et l'émission de 2.400 (deux mille quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, plus amplement renseignés sur le bulletin de souscription annexés audit procès-verbal, lequel a souscrit, dans les proportions telles qu'indiquées sur le bulletin de souscription annexé audit procès-verbal, à la totalité des 2.400 (deux mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune,

et les libère moyennant une contribution en espèces de EUR 240.000 (deux cent quarante mille Euro). Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 2.219.000 (deux millions deux cent dix-neuf mille Euro), de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante :

«Le capital souscrit est fixé à EUR 2.219.000 (deux millions deux cent dix-neuf mille Euro), représenté par 22.190 (vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 160.000.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé : C. Santoiemma, C. Watteyne, F. Molitor

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 131S, fol. 36, case 1. – Reçu 96.816 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2001.

J. Delvaux.

(57932/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

GIGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.461.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation de capital acté sous le numéro 655/2001 en date du 31 août 2001 par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(57933/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

GILTRAY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 49.210.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(57934/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

GILTRAY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 49.210.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2001

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
2. L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

3. L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de la société CORPORATE MANAGEMENT CORP, ayant son siège social P.O. box 3175, Road Town, Tortola aux îles Vierges Britanniques, de la société CORPORATE COUNSELORS Ltd, ayant son siège social P.O. box 3175, Road Town, Tortola aux îles Vierges Britanniques et de la société CORPORATE ADVISORY SERVICES Ltd, ayant son siège social P.O. box 3175, Road Town, Tortola aux îles Vierges Britanniques; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443 à L-1014 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 61, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57935/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

GREAT WATERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.344.

L'an deux mille un, le quatre septembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée GREAT WATERS S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 70.344,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 8 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 658 du 31 août 1999,

les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte du même notaire en date du 2 avril 2001, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Santoiemma, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Marco Lagona, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Pietro Feller, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit :

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à six millions cent quarante-neuf mille US dollars (USD 6.149.000), représenté par six mille cent quarante-neuf (6.149) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (USD 1.000) chacune.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation de capital d'un montant de USD 900.000 (neuf cent mille US Dollars), en vue de porter le capital souscrit actuel de montant actuel de USD 6.149.000 (six millions cent quarante-neuf mille US Dollars) à USD 7.049.000 (sept millions quarante-neuf mille US Dollars), par la création de 900 (neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille US Dollars) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par les actionnaires.

3. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises.

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant de USD 900.000 (neuf cent mille US Dollars), en vue de porter le capital souscrit actuel de montant actuel de USD 6.149.000 (six millions cent quarante-neuf mille US Dollars) à USD 7.049.000 (sept millions quarante-neuf mille US Dollars), par la création de 900 (neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille US Dollars) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

souscription et libération:

Alors sont intervenus aux présentes, les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle même représentée par Monsieur Carlo Santoiemma et Monsieur Marco Lagona, pré-qualifiés,

en vertu de deux procurations données les 29 et 30 août 2001,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, déclarent souscrire à la totalité des 900 (neuf cents) actions nouvelles d'une valeur de USD 1.000 (mille US Dollars) chacune, et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société,

qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de neuf cent mille US dollars (USD 900.000).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 900 (neuf cents) actions nouvelles par les actionnaires existants.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 5 des statuts de la société afin que ce dernier ait la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à sept millions quarante-neuf mille US dollars (USD 7.049.000), représenté par sept mille quarante-neuf (7.049) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (USD 1.000) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 500.000,-.

L'augmentation de capital est évaluée à LUF 40.441.320,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé : C. Santoiemma, M. Lagona, P. Feller, Ch. Doerner.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 131S, fol. 39, case 8. – Reçu 404.413 francs.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2001.

J. Delvaux.

(57939/208/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

GREAT WATERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.344.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital actée sous le numéro 657/2001 en date du 4 septembre 2001 par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(57940/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

INTERCONSULT HOLDING AG, Société Anonyme.

Siège social: 12A, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.287.

Le bilan au 20 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

Signature.

(57953/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

INTERCONSULT HOLDING AG, Société Anonyme.

Siège social: 12A, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.287.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

Signature.

(57954/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

**HMS LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. HARLOW MEYER SAVAGE (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 10.559.

L'an deux mille un, le quatorze août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme HARLOW MEYER SAVAGE (LUXEMBOURG) S.A., anciennement EUROSAVAGE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 10.559, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 13 décembre 1972, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 22 du 5 février 1973,

modifiée suivant acte reçu par Maître Nicolas Paul Frieders, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 20 mars 1974, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 120 du 17 juin 1974.

modifiée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 29 juillet 1974, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 202 du 11 octobre 1974,

modifiée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Bascharage en remplacement de son collègue empêché Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Pétange, lequel dernier est resté dépositaire de la minute, en date du 28 septembre 1979, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 290 du 10 décembre 1979,

modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 19 janvier 1990, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 284 du 17 août 1990,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire Maître Joseph Kerschen, en date du 27 juin 1991, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 470 du 24 décembre 1991,

modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 19 juin 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 498 du 4 octobre 1996,

modifiée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 323 du 4 mai 2000,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 janvier 2001, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Lorry-les-Metz.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Christina Vidal, employée privée, demeurant à Leudelange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Franz Bondy, directeur général, demeurant à Lintgen.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en HMS LUX S.A., et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts comme suit

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de HMS LUX S.A.»

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en HMS LUX S.A., et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de HMS LUX S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 17.00 heures.

Frais

Les dépenses, frais et charges de toutes espèces, qui incombent à la société pour le présent acte s'élèvent approximativement à vingt mille francs luxembourgeois (20.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Galiotto, C. Vidal, F. Bondy, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 131S, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 septembre 2001.

P. Decker.

(57945/206/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

HMS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 10.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(57948/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

GEOSAT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.995.

Statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(57931/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

HORIZONS & COTTAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 42.922.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour la société HORIZONS & COTTAGES S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(57951/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

HORIZONS & COTTAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 42.922.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour la société HORIZONS & COTTAGES S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(57952/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

HERZ ARMATUREN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 45.395.

Auszug der Beschlüsse des Verwaltungsrates vom 16. August 2001

'...Aufgrund der ihm von der Ordentliche Generalversammlung vom 13. Dezember 2000 erteilten Ermächtigung, fasst der Verwaltungsrat einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Der Verwaltungsrat beschliesst den Nominalwert der Aktien abzuschaffen.
2. Der Verwaltungsrat beschliesst, im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998, das gezeichnete Gesellschaftskapital, das zur Zeit in LUF ausgedrückt ist, in EURO umzuwandeln und dies mit Wirkung ab 1. Juli 2001. So beträgt das Gesellschaftskapital EUR 74.368,06.
3. Der Verwaltungsrat beschliesst mit Wirkung 1. Juli 2001 das gezeichnete Gesellschaftskapital zu erhöhen durch Umwandlung eines Betrages von EUR 631,94 aus nicht verteilten Gewinnen in Kapital, so dass das Gesellschaftskapital sich auf EUR 75.000,- beläuft, ohne Ausgabe von neuen Aktien.
4. Der Verwaltungsrat beschliesst den Nominalwert der Aktien anzupassen und ihn auf EUR 25,- festzulegen. So teilt sich das Gesellschaftskapital mit Wirkung 1. Juli 2001 in 3.000 Aktien ein, mit einem Nominalwert von EUR 25,- pro Aktie.
5. Der Verwaltungsrat beschliesst den Artikel 5 der Satzungen wie folgt anzupassen:
«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EUR 75.000,- (fünfundsiebzigtausend euro) eingeteilt in 3.000 (dreitausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig euro)».
«Die Aktien lauten auf dem Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre».
« Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben».
6. Vollmacht wird jedem Verwaltungsratsmitglied, sowie Herrn Pierre Lentz erteilt um, einzelhandelnd, die sich aus obenstehenden Beschlüssen ergebenden Bucheintragungen und Eintragungen in den Protokollbüchern der Gesellschaft vorzunehmen, sowie die koordinierten Satzungen zu erstellen...»

Luxemburg, den 30. August 2001.

Für gleichlautenden Auszug

J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 557, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57949/226/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

HERZ ARMATUREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxemburg B 45.395.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(57950/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

INDIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Réunion du Conseil d'Administration

L'an deux mille un, le vingt-quatre août.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme INDIMMO S.A. avec siège social établi à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, à savoir:

1. Monsieur Thierry Legrand, agent immobilier, demeurant en Belgique à 9, Val du Château, 4040 Herstal.
2. Madame Muriel Simon, enseignante, demeurant en Belgique à 9, Val du Château, 4040 Herstal.
3. Monsieur Jean-Pierre Hologne, conseil économique, demeurant à Luxembourg, 4, rue des Celtes.

Lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:
De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils désignent Monsieur Jean-Pierre Hologne, prénommé, comme administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société.

T. Legrand / M. Simon / J.-P. Hologne.

Enregistré à Mersch, le 3 septembre 2001, vol. 419, fol. 22, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(57958/228/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

GROUP ESSEX, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 février 2001 est reconduit le mandat du gérant Monsieur René Moris, indépendant, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffmann, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 11 septembre 2001.

C. Schaak / R. Moris / J. Bever / M. Birel / J.-C. Fautsch / M. Kohl

Enregistré à Clervaux, le 10 septembre 2001, vol. 210, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(57942/238/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

HELVETIA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.329.

Conseil d'administration

A biffer: Mme Adriana Kreissl, demeurant à B-6760 Virton, 65, avenue Bouvier, Administrateur.

A inscrire: CLARKESON MANAGEMENT COMPANY Ltd., ayant son siège social à Tortola, BVI, Administrateur.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 557, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57946/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

LECTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.592.

L'an deux mille un, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée LECTA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 60.592.

Ladite société a été constituée sous la dénomination de PAPIER 97 S.A., par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 11 août 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 31878.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 22 septembre 2000, publié au Mémorial C - 2001, page 12386.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Massimo Longoni, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Corinne Watteyne, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés. Ladite liste de présence, dressée par les membres du bureau après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actions 416.297 (quatre cent seize mille deux cent quatre-vingt-dix-sept) actions d'une valeur nominale de ITL 5.000 (cinq mille liras italiennes) par action, représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuel de ITL 2.081.485.000 (deux milliards quatre-vingt-et-un millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille lires italiennes) divisé en 416.297 (quatre cent seize mille deux cent quatre-vingt dix-sept) actions, chacune d'une valeur nominale de ITL 5.000 (cinq mille lires italiennes), en euro,

au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro, de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 1.074.997,2886, représenté par 416.297 actions d'une valeur nominale de EUR 2,58228449544 par action.

2. Réduction du capital social souscrit à concurrence de EUR 951,0286, en vue de le ramener de son montant actuel converti de EUR 1.074.997,2886 à EUR 1.074.046,26,

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 416.297 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 2,58228449544 à EUR 2,58 par action,

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

3. Modification de l'article 5 des statuts, version anglaise et française, pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates

The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 1,074,046.26 (one million seventy-four thousand forty-six Euro and twenty-six Cents), divided into 416,297 (four hundred and sixteen thousand two hundred and ninety-seven) with a par value of EUR 2.58 (two Euro and fifty-eight Cents) each.

The shares numbered 372,610 to 416,297 are paid in at 25% (twenty-five per cent), all the other shares are fully paid up.

The shares will be in registered form.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares. Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

The corporation may, in the limits and under the conditions foreseen by law, redeem its own shares.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.074.046,26 (un million soixante-quatorze mille quarante-six Euro et vingt-six Cents), divisé en 416.297 (quatre cent seize mille deux cent quatre-vingt-dix-sept) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,58 (deux Euro et cinquante-huit Cents).

Les actions portant les numéros 372.610 à 416.297 sont libérées à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent), toutes les autres actions étant entièrement libérées.

Les actions auront la forme nominative.

La société ne reconnaît comme pleinement propriétaire des actions, que les personnes dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires. Des certificats d'inscription nominatifs pourront être délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par une personne dûment autorisée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives à la Société, dûment endossé par le cessionnaire.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a examiné les différents points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social actuel de ITL 2.081.485.000 (deux milliards quatre-vingt et un millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille lires italiennes) divisé en 416.297 (quatre cent seize mille deux cent quatre-vingt-dix-sept) actions, chacune d'une valeur nominale de ITL 5.000 (cinq mille lires italiennes),

en euro, au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro,

de sorte que le capital social s'établit, après conversion, à EUR 1.074.997,2886, représenté par 416.297 actions d'une valeur nominale de EUR 2,58228449544 par action.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social souscrit à concurrence de EUR 951,0286,

en vue de le ramener de son montant actuel converti de EUR 1.074.997,2886 à EUR 1.074.046,26,

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 416.297 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 2,58228449544 à EUR 2,58 par action,

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts, version anglaise et française, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5 Capital - Shares and share certificates

The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 1,074,046.26 (one million seventy-four thousand forty-six Euro and twenty-six Cents), divided into 416,297 (four hundred and sixteen thousand two hundred and ninety-seven) shares with a par value of EUR 2.58 (two Euro and fifty-eight Cents) each.

The shares numbered 372,610 to 416,297 are paid in at 25% (twenty-five per cent), all the other shares are fully paid up.

The shares will be in registered form.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares. Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

The corporation may, in the limits and under the conditions foreseen by law, redeem its own shares.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.074.046,26 (un million soixante-quatorze mille quarante-six Euro et vingt-six Cents), divisé en 416.297 (quatre cent seize mille deux cent quatre-vingt-dix-sept) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,58 (deux Euro et cinquante-huit Cents).

Les actions portant les numéros 372.610 à 416.297 sont libérées à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent), toutes les autres actions étant entièrement libérées.

Les actions auront la forme nominative.

La société ne reconnaît comme pleinement propriétaire des actions, que les personnes dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires. Des certificats d'inscription nominatifs pourront être délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par une personne dûment autorisée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives à la Société, dûment endossé par le cessionnaire.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant ou mise à la charge de la société en raison du présent acte, est évalué approximativement à LUF 40.000,-.

Le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en une langue française aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé : M. Longoni, J.J. Josset, C. Watteyne, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2001, vol. 131S, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2001.

J. Delvaux.

(57973/208/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

LECTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.592.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 août 2001 acté sous le n° 653/2001 par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

(57974/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

INTELART LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 557, fol. 69, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(57959/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

I.D.I., INTERNATIONAL DEVELOPMENT OF INVESTMENTS S.A.,**Société Anonyme.**Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 75.081.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 557, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(57955/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

**IMMOBILIERE GENERALE DES PAYS-BAS S.A., Société Anonyme,
(anc. MOORCROFT S.A.)**Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 70.074.

Suite au remplacement de Monsieur Nimtz par Madame Goergen lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juillet 2001, il convient de procéder aux modifications suivantes concernant la composition du Conseil d'Administration de la société:

A biffer: Monsieur Nimtz, administrateur, demeurant à 143B, Olewiger Strasse, D-54285 Trèves

A inscrire: Madame Goergen, demeurant à 7, am Weier, L-3914 Mondercange

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Edgar Bisenius, demeurant à L-6231 Bech, 1, Bêcher Millen, Administrateur-délégué

- Monsieur Dieter Kundler, demeurant à L-8041 Bertrange, 226, rue des Romains

- Madame Tetyana Goergen, demeurant à L-3914 Mondercange, 7, am Weier.

Pour inscription

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(57956/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

IRIS INVEST S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 75.677.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 3 septembre 2001*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 août 2001 que Madame Vinciane Schandeler, avocate, ayant pour adresse professionnelle 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 3 septembre 2001, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Corinne Philippe, juriste, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Corinne Philippe, juriste, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg;

- Madame Chantal Keereman, juriste, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg;

- Maître Alex Schmitt, avocat, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57962/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

ITALFARMACO - ITF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 67.776.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour la société ITALFARMACO - ITF INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(57963/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

ITALFARMACO - ITF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 67.776.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour ITALFARMACO - ITF INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(57964/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

INTERNATIONAL MARKETING UNIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.443.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 557, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Signature.

(57960/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

INTERNATIONAL VENTURE PROJECTS "I.V.P.", Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.382.

Statuts coordonnés au 5 juin 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 557, fol. 67, case 8.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

(57961/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

MATILO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.169.

Avec effet au 17 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour MATILO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2001, vol. 557, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57999/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

**IN.A.MA INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IN.A.MA. HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 63.614.

Il résulte d'une convention d'apport conclue en date du 3 mai 2001 que la société INGKA HOLDING B.V. a cédé à la société SKANDIA AG, 20.000 parts sociales de la société IN.A.MA INVEST, S.à r.l.

Le capital de la société IN.A.MA INVEST, S.à r.l., est dès lors détenu comme suit:

SKANDIA AG 20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 557, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57957/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

LEND LEASE ASIA REAL ESTATE ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 79.939.

In the year two thousand and one, on the twenty-seventh of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the corporation (société anonyme) LEND LEASE ASIA REAL ESTATE ADVISORS S.A., (the «Company») with its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B number 79.939, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 15th of December 2000, not yet published in the Mémorial C, with a share capital of eighty thousand United States Dollars (80,000.- USD).

The meeting was presided by Miss Sabine Hinz, residing in Luxembourg, acting as Chairman.

The Chairman appointed as secretary Miss Candice Wisser, residing in Luxembourg.

The shareholders elected as scrutineer Mrs Nicole Wilson-Lorenz, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared with the agreement of the meeting and requested the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1. Modification of the Articles of Incorporation:

Art. 8. Change of the date of the annual general meeting of shareholders from 9:00 a.m. on the 3rd Tuesday of April to 9:00 a.m. on the 3rd Thursday in September.

2. Change of the address of the registered office of the Company from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these Minutes and duly signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders and the members of the board of the meeting. The attendance list as well as the proxies of the represented shareholders signed ne varietur by the attending shareholders will remain annexed to this deed and will be registered with the deed.

III.- All the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting and that, therefore, the meeting may be held without prior notice or publication. This meeting is, therefore, validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to modify Article 8, paragraph 1, of the articles of incorporation to change the date of the annual general meeting of shareholders from 9:00 a.m. on the 3rd Tuesday of April to 9:00 a.m. on the 3rd Thursday in September, and to give it the following wording:

«**Art. 8. (paragraph 1).** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, at 9.00 a.m. on the 3rd Thursday in September. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the following business day.»

Second resolution

The meeting decides to change the address of the registered office of the Company from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

All costs and fees due as a result of the foregoing, estimated at twenty thousand Luxembourg Francs, shall be charged to the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties and in case of divergence between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

And after reading the above, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEND LEASE ASIA REAL ESTATE ADVISORS S.A., (la «Société») avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.939, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2000, non encore publié au Mémorial C, avec un capital social de quatre-vingt mille dollars US (80.000,- USD).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Sabine Hinz, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Candice Wiser, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicole Wilson-Lorenz, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, la présidente a requis, avec l'accord de l'assemblée, le notaire soussigné d'acter que

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts de la Société:

Art. 8. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du troisième mardi du mois d'avril, à 9.00 heures, au troisième jeudi du mois de septembre, à 9.00 heures.

2. Changement de l'adresse du siège social de 69, route d'Esch, L1470 Luxembourg à 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents, représentés et les mandataires représentant les actionnaires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les actionnaires présents.

III.- Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée. L'assemblée peut dès lors se tenir sans convocation préalable ni publication. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8, alinéa 1^{er}, des statuts afin de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du troisième mardi du mois d'avril, à 9.00 heures, au troisième jeudi du mois de septembre, à 9.00 heures, et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8. (alinéa 1^{er}).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de septembre 9.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la Société de 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et dépenses résultant du présent acte, évalués à vingt mille francs luxembourgeois, seront supportés par la Société.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hinz, C. Wiser, N. Wilson-Lorenz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 2001, vol. 515, fol. 53, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 septembre 2001.

J. Seckler.

(57978/231/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

LEND LEASE ASIA REAL ESTATE ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 79.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 septembre 2001.

J. Seckler.

(57979/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

MELINDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 46, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 80.203.

L'an deux mille un, le trente et un août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Evelyne Ziane, épouse Patrick Alain André Prevosti, sans état particulier, demeurant à L-2763 Luxembourg, 46, rue Ste Zithe.

2) Madame Bahria Tahri, épouse Patrick Jean Prevosti, sans état particulier, demeurant à F-36000 Châteauroux (France), 12, rue du Québec,

ici représentée par Madame Evelyne Ziane, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 28 août 2001.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesdites comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MELINDA, S.à r.l., R.C.B. Numéro 80.203, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 janvier 2001, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Madame Evelyne Ziane, préqualifiée, a cédé, par acte sous seing privé du 28 août 2001, deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle possède dans la Société à Madame Murielle Creteur, commerçante, demeurant à L-8354 Garnich, 5, rue Eich, ici présente, pour un prix d'un (1,-) francs luxembourgeois (LUF), ce dont quittance.

- Madame Bahria Tahri, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, a cédé, par acte sous seing privé du 28 août 2001, deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle possède dans la Société à Monsieur Eric Durazzi, employé de restaurant, demeurant à L-8354 Garnich, 5, rue Eich, ici présente, pour un prix d'un (1,-) francs luxembourgeois (LUF), ce dont quittance.

- Ces cessions ont été effectuées de l'accord de toutes les associées et, pour autant que de besoin, acceptées pour la Société par son gérant Monsieur Patrick Prevosti, commerçant, demeurant à L-2763 Luxembourg, 46, rue Ste Zithe.

- Suite aux cessions qui précèdent et qui resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec lui aux formalités de l'enregistrement, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

1) Madame Murielle Creteur, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Monsieur Eric Durazzi, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

- Les associées acceptent la démission du gérant de la Société, et par vote spécial, elles lui donnent décharge pour l'exécution de ses mandats jusqu'à ce jour.

- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée, Madame Murielle Creteur, préqualifiée, laquelle pourra valablement engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Ziane, E. Durazzi, M. Creteur, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2001, vol. 131S, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2001.

A. Schwachtgen.

(58004/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

LAI FU CIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.193.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 septembre 2001 que, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, le capital social a été converti de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Par application du taux de conversion de 1,- = 40,3399 LUF, le capital social de LUF 1.250.000,- est ainsi converti en 30.986,69.

En conséquence, tous les autres postes du bilan sont convertis en euros.

Le délai de cinq ans pour augmenter le capital en vertu du capital autorisé étant dépassé, il n'y a pas lieu de procéder à la conversion du capital autorisé, les alinéas à ce sujet doivent être abrogés.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura la teneur suivante avec effet au 1^{er} janvier 2001:

«**1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Les 3^{ème} alinéa et suivants concernant le capital autorisé sont abrogés.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 557, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57969/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

LAI FU CIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.193.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 557, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(57970/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

LAI FU CIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.193.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2001, vol. 557, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(57971/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2001.
